



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
CABINET
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
Tél. : 03.21.21.20.57
Affaire suivie par Nicolas MEUNIER
E-mail : nicolas.meunier@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 20 septembre 2013

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Pas-de-Calais

*En communication à Mesdames et Messieurs les
Sous-préfets d'Arrondissement*

Objet : Plan VIGIPIRATE
Référence : - Plan Vigipirate du 10 novembre 2006
- Instructions de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 19 septembre 2013

Dans un contexte international où la France est particulièrement exposée, M. le Ministre de l'Intérieur rappelle que le Gouvernement a décidé de maintenir le niveau d'alerte ROUGE sur l'ensemble du territoire national et qu'il ne peut être envisagé une baisse de la vigilance. La posture générale de vigilance et la capacité de réaction doivent être maintenues à un niveau élevé, en priorité sur les transports et les rassemblements de personnes. Deux axes d'effort sont proposés :

- la capacité à renforcer les mesures de protection sur très court préavis en fonction de l'évolution de la situation, en faisant effort sur les transports, par la mise en œuvre de dispositions pré-identifiées et planifiées (préparation des documents réglementaires nécessaires pour augmenter les contrôles, sensibilisation du personnel).
- l'accent mis sur l'effectivité de la mise en œuvre des mesures sur le terrain et l'actualisation de leurs conditions de mise en œuvre.

Compte tenu de la fin de la période estivale, l'ensemble des rappels et extensions de mesures de cette période est supprimé. En revanche, le niveau général de vigilance et de sécurisation sera maintenu, en faisant effort sur les transports (la planification mettant l'accent sur le caractère aléatoire des contrôles).

Les instructions en vigueur sont les suivantes :

- Rappeler à vos personnels concernés les procédures de diffusion des informations des mesures Vigipirate et la nécessité de réactions rapides.
- Vérifier régulièrement toutes les liaisons opérationnelles d'alerte, le bon fonctionnement de chaque composante (RNA).
- Interdire, en tant que de besoin, le stationnement devant les bâtiments et les installations sensibles (établissements scolaires, confessionnels et lieux de cultes, ...).
- Détecter tout élément suspect dans les parkings (risque d'engin improvisé).
- Informer sans délai les services de police ou de gendarmerie de tout élément suspect.
- S'assurer auprès des responsables et des exploitants des capacités de leurs équipes de gardiennage, de surveillance et de supervision (dispositions interne ou externe pour le renforcement, consignes au personnel de gardiennage, organisation de rondes de surveillance externe).
- Lieux ouverts au public : appeler régulièrement le public à la vigilance

- Lieux ouverts au public : mettre en œuvre le filtrage des entrées et contrôler les bagages.
- Neutraliser les poubelles non sécurisées ; Privilégier les poubelles dotées de sacs plastiques transparents.
- Vérifier les dispositifs d'évacuation rapide des bâtiments publics.
- Pour la protection de l'eau potable : renforcer la sensibilisation et la surveillance des points les plus vulnérables des réseaux d'eau potable par tous les intervenants et opérateurs.
- Sécurité des systèmes d'information : surveiller les sites, vérifier la robustesse et les changements réguliers des mots de passe utilisés et mettre à jour les serveurs et les applications utilisés, suivre les recommandations du CERTA en matière de défigurations de sites et d'attaques en déni de service.

Vous voudrez bien veiller à diffuser largement ces consignes auprès des responsables d'établissements recevant du public ainsi qu'aux organisateurs d'événements ou manifestations en les invitant à transmettre immédiatement tout élément suspect aux services de police ou de gendarmerie.

Je vous remercie par avance de me tenir informée des actions menées au sein de vos services ainsi qu'auprès des installations sensibles relevant de votre ressort et d'en contrôler l'application en vous remerciant pour votre implication.

Mes services se tiennent à votre entière disposition pour vous communiquer toutes les informations complémentaires que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet,
La Sous-préfète, Directrice de Cabinet,



Béatrice STEFFAN